



Régime matrimoniale pour couple avec enfants d'une autre union

Par valoubie

bonjour

je suis en couple depuis 16 ans avec mon conjoint. Nous avons fait construire une maison en 2004 que nous payons tous les deux. J'ai eu un enfant d'un précédent mariage et lui à deux enfants d'une ancienne union. en 2001 nous avons eu une fille. voilà ma question. Nous souhaiterions nous marier mais nous ne savons pas sous quel régime matrimoniale. Si en cas décès d'un de nous deux les enfants peuvent nous faire vendre notre maison. nous aimerions que le dernier des vivants garde l'usufruit de cette maison jusqu'à la mort sans avoir à donner la part des enfants du défunt. quelle formule de mariage doit on contracter pour cette protection et surtout doit on passer chez le notaire pour signaler notre mariage. comment doit on faire pour ce protéger en cas de décès merci pour votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Très cordialement